



Université
de Montréal

UNIVERSITÉ
LAVAL

HEC MONTRÉAL

Fonds de soutien aux étudiants et aux étudiantes de 2e et de 3e cycles – Concours 2008A

Objet

- Appuyer la formation des meilleurs candidats et des meilleures candidates de maîtrise et de doctorat et favoriser leur intégration aux projets CRSH-GTRC du CRIMT.

Montants

- Maîtrise : Maximum de **10 000 \$ CAN** (bourse d'études)

Visant une période minimale de **4 mois** et maximale de **10 mois**, le montant versé est calculé au prorata du nombre de mois admissibles – ex : 10 mois = 10 000 \$ CAN. Le nombre de mois admissibles est calculé en soustrayant de 24 mois le nombre de mois s'étant écoulés depuis la date de la première inscription à la maîtrise.

- Doctorat : Maximum de **45 000 \$ CAN** (bourse d'études)

Visant une période minimale de **12 mois** et maximale de **36 mois**, le montant versé est calculé au prorata du nombre de mois admissibles – ex. 24 mois = 30 000 \$ CAN. Le nombre de mois admissibles est calculé en soustrayant de 60 mois le nombre de mois s'étant écoulés depuis la date de la première inscription au doctorat.

Maximum de **15 000 \$ CAN** (bourse de fin d'études)

Visant une période minimale de **1 mois** et maximale de **12 mois**, le montant versé est calculé au prorata du nombre de mois restant (à compter de la date de clôture du concours 2008A) avant la date prévue du dépôt de la thèse (le candidat devant indiquer clairement la date prévue du dépôt dans sa demande (au mois près), date que devra approuver le directeur (co-directeur) ou la directrice (co-directrice) dans sa lettre d'appui). Cette initiative est ouverte à tous les étudiants du CRIMT, sans égard à leur première date d'inscription au doctorat. À noter que ce programme est également ouvert aux étudiants qui ont déjà bénéficié du fonds de soutien du CRIMT, et dont le financement est terminé.
IMPORTANT : Un-e même étudiant-e ne pourra bénéficier plus d'une fois de cette bourse.

Candidat-e-s

- Tous les étudiant-e-s détenteurs d'un passeport canadien ou qui possèdent le statut de résident-e permanent-e et tous les étudiant-e-s étrangers inscrits à temps complet dans une université canadienne peuvent présenter leur candidature si cette dernière répond aux conditions d'admissibilité.

Conditions d'admissibilité

- Être accepté ou inscrit à temps complet à un programme reconnu de maîtrise ou de doctorat.
- Produire ou s'engager à produire une thèse, un mémoire ou un essai sous la direction ou la codirection d'un chercheur membre du CRIMT.
- Être rattaché ou en voie d'être rattaché à l'un des projets spécifiques que comporte le programme de recherche du CRIMT et s'engager à fournir une prestation de travail minimale dans le cadre de ce projet.
- Ne pas être ou ne plus être boursier du CRSH ou du FQRSC au moment de recevoir le fonds de soutien.
- Le directeur ou la directrice de recherche du candidat-e doit s'engager à fournir le tiers de l'aide financière demandée, soit en sollicitant une contribution locale (départementale, facultaire, etc.), soit à partir d'un fonds de recherche (ex: subvention). Ainsi, si le candidat-e demande un montant de 45 000 \$, son directeur ou sa directrice de recherche doit s'engager à en pourvoir le tiers, soit 15 000 \$. À noter que le directeur ou la directrice de recherche du candidat-e doit s'engager à assurer le paiement de cette contrepartie pour toute la durée de l'aide financière demandée.
- Faire parvenir un dossier comprenant :
 - Une brève description (maximum de deux pages) du projet de recherche, où le/la candidat-e verra à mettre en évidence la problématique, la méthodologie envisagée et le lien avec l'un des projets spécifiques que regroupe le programme scientifique du CRIMT. **Le/la candidat-e verra également à fournir un échéancier de réalisations, y incluant la date prévue du dépôt de l'essai, du mémoire ou de la thèse (au mois près)**. Enfin, il verra à préciser la date de sa première inscription à la maîtrise ou au doctorat (incluant les doctorants qui soumettront une demande pour une bourse de fin d'études), **de même que la période de l'aide financière demandée;**
 - Une lettre d'appui du directeur (co-directeur) ou de la directrice (co-directrice) de recherche, qui fasse état :
 - 1) du rôle du projet de l'étudiant-e dans la réalisation des objectifs scientifiques du CRIMT;
 - 2) de la qualité de la candidature et du réalisme de l'échéancier (**y incluant la date qu'avance l'étudiant-e pour le dépôt de l'essai, du mémoire ou de la thèse**);
 - 3) de son engagement à fournir le tiers de l'aide financière demandée, soit en sollicitant une contribution locale (départementale, facultaire, etc.), soit à partir d'un fonds de recherche (ex: subvention);
 - 4) une brève description de la prestation de travail attendue de l'étudiant-e en contrepartie du fonds de soutien (celle-ci devant faire l'objet de discussions préalables avec l'étudiant-e).
 - Un curriculum vitae complet, incluant les adresses courriel et postale;
 - Le dossier scolaire (depuis l'entrée à l'Université), incluant une copie du plus récent relevé de notes.

Critères

- La qualité du projet de l'étudiant-e et son articulation au projet spécifique que recouvre le programme scientifique du CRIMT.
- Le mérite académique du candidat.
- La capacité de l'université hôte (ou du directeur ou de la directrice de recherche du candidat-e, au moyen de ses fonds de recherche) à fournir une contrepartie institutionnelle locale au financement du CRIMT (selon le principe deux-tiers CRIMT, un tiers local).

Obligations

- Comme condition au maintien du financement, les étudiant-e-s inscrits au doctorat depuis moins de 24 mois au moment de la date de clôture du concours 2008A verront à déposer, dans les meilleurs délais, une demande de bourse de auprès du CRSH et/ou du FQRSC ou, pour l'étudiant étranger, leurs équivalents.
- Dans le cas des personnes financées pour une durée de plus de 12 mois, le comité des bourses s'attend à recevoir, du ou de la récipiendaire, un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux à mi-parcours et un rapport d'activités à la fin de la durée de la bourse. Le renouvellement de la bourse à mi-parcours est conditionnel à l'évaluation satisfaisante, par les membres du comité des bourses, des progrès réalisés.
- Au début de chaque trimestre, une confirmation de la part du directeur ou de la directrice de recherche que l'étudiant-e répond toujours aux critères d'admissibilité.

Échéance

- La date de clôture du concours est fixée au **14 février 2008**. Veuillez faire parvenir votre dossier complet à l'attention de Nicolas Roby, Fonds de soutien du CRIMT – Concours 2008A, École de relations industrielles, Université de Montréal, C.P. 6128, Succ. Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3J7.